

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil quinze, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr Sébastien BOURIQUET, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe.

Absent excusé : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mme BLOT)

*Le quorum n'ayant pas été atteint jusqu'à la fin de la séance du 10 avril 2015, les délibérations prises dans cette seconde séance sont valables quel que soit le nombre de conseillers présents (art. L 2121-17-CGCT).*

Assistait également à cette séance Mlle CHEMINE AU Christelle, Adjoint Administratif, pour les délibérations n° 2015/0034 à 2015/0043.

Secrétaire de séance : Mme BLASZCZYK Josiane

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

Le compte rendu de la séance du 05 février 2015 ne soulève aucune remarque.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr HEUDIER propose que Mme BLASZCZYK Josiane soit secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

### **2015/0034 LECTURE LETTRE PREFET**

\* Le Maire fait part au Conseil de la lettre adressée par le Préfet de la Nièvre à B. HEUDIER le 10 avril 2015, en réponse à son courrier envoyé le 14 février 2015 : il en donne partiellement lecture et en précise les éléments essentiels :

- rappel de ce que la Communauté de Communes du Sud Nivernais et la Commune ont « voté régulièrement le projet ELODIE »
- rappel de l'intérêt porté par de multiples co-financeurs
- rappel des problèmes pour les entreprises que risquent d'entraîner les blocages actuels.
- le permis de construire a été partiellement annulé, seulement sur « le point du stationnement »
- le retrait des délégations du Maire : il a déjà été répondu par courrier du 23 janvier 2015
- le Budget Primitif 2015 sera transmis à la Chambre Régionale des Comptes
- une dissolution du Conseil pourrait être envisagée si la situation de blocage venait à perdurer

- le classement Etablissement Recevant du Public de 4<sup>ème</sup> catégorie d'ELODIE n'entraîne pas de règles de stationnement particulières : c'est sur ce seul point que le Tribunal Administratif de Dijon s'est prononcé
- le PLU n'est pas encore modifié
- la demande de démolition de Mr CALENCA a déjà reçu une réponse.

Mr HEUDIER répond que :

- la lettre du Préfet lui semble « bizarre »
- cette lettre répond sur la « forme » et non sur « le fond »
- elle est « d'une certaine manière comique »
- elle arrive juste avant l'expiration du délai de deux mois au bout duquel ses demandes auraient dû être considérées comme acceptées
- elle arrive bien tard, car il n'a « reçu aucune réponse depuis octobre »
- cette lettre a un objectif « d'intimidation »... mais qu'il ne se laisse pas intimider
- la MCNN (qui a travaillé sur le projet), la DDT (qui a instruit le permis de construire), le cabinet ABW (qui a fait les études), Nièvre Aménagement (qui a coordonné le programme) « sont des cons »

\* Mr HEUDIER se félicite que le récent courrier du Maire lui propose une réunion pour examiner le dossier ELODIE et le projet de substitution : il demande à ce que cette réunion soit très large, avec la participation des deux Maitres d'Ouvrages, du mandataire, de tous les services de l'Administration concernés, et d'une manière générale de tous les intervenants au projet, décideurs et bailleurs de fonds.

Le Maire lui répond qu'il n'est pas question d'une réunion large et ouverte sur l'extérieur, mais d'une réunion interne et communale, permettant d'échanger des informations et d'apporter des précisions sur le projet ELODIE et le « projet de substitution » autour de documents précis. Les documents concernant ELODIE ont tous été communiqués, mais la réunion ne servira à rien si on ne dispose pas de plans, de devis, de coûts, et du plan de financement concernant le projet de substitution, le site de B. HEUDIER ne fournissant aucune information sérieuse contrairement à ses dires.

#### 2015/0035 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE

Même si ils ont été votés pendant la dernière séance, le Maire souhaite que soient remis au vote le compte administratif, le compte de gestion, l'affectation du résultat 2014 et le budget primitif 2015 de la Commune.

*Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire propose de placer le conseil sous la présidence de Madame ROUGET Nathalie, Adjointe, pour cette délibération.*

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 462 639,90 € et les recettes à 722 031,05 € (dont 69 440,08 € d'excédent reporté).

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 259 391,15 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 557 593,15 € et 620 685,57 € (dont 162 077,29 € d'excédent reporté), faisant apparaître un excédent de clôture de 63 092,42 €.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, confirme à la majorité la non adoption du Compte Administratif présenté, par 8 voix contre (Mme BLASZCZYK, Mr BOURIQUET, Mme GARANDEL, Mr HEUDIER, Mr LAUMAIN, Mr MARION, Mr MILLEROT et Mme PICARD) et 6 pour (Mme BLOT, Mme CARN, Mr DELEMARRE, Mr PANNETRAT, Mr ROBIN et Mme ROUGET).

### 2015/0036 COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, confirme à la majorité la non approbation du Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, Mr BOSSU, par 8 voix contre (Mme BLASZCZYK, Mr BOURIQUET, Mme GARANDEL, Mr HEUDIER, Mr LAUMAIN, Mr MARION, Mr MILLEROT et Mme PICARD) et 7 pour (Mme BLOT, Mme CARN, Mr DELEMARRE, Mr GAUTHERON, Mr PANNETRAT, Mr ROBIN et Mme ROUGET).

### 2015/0037 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 COMMUNE

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 259 391,15 €, Mr le Maire lui repropose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 189 951,07 €
B Résultat antérieur reporté	+ 69 440,08 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 259 391,15 €
D Solde d'exécution d'investissement R 001 (excédent de financement)	+ 63 092,42€
E Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	- 291 140,00 €
F Besoin de financement =D+E	- 228 047,58 €
AFFECTATION = C =G+H	259 391,15 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	228 047,58 €
H Report en fonctionnement R 002	31 343,57 €
Déficit reporté D 002	0,00 €

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, confirme à la majorité la non affectation durésultat comme proposé, par 8 voix contre (Mme BLASZCZYK, Mr BOURIQUET, Mme GARANDEL, Mr HEUDIER, Mr LAUMAIN, Mr MARION, Mr MILLEROT et Mme PICARD) et 7 pour (Mme BLOT, Mme CARN, Mr DELEMARRE, Mr GAUTHERON, Mr PANNETRAT, Mr ROBIN et Mme ROUGET).

### 2015/0038 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE

Le tableau récapitulant quelques petits écarts par rapport aux documents distribués lors du Conseil du 05 février 2015 est distribué aux conseillers. Il tient compte des informations comptables reçues depuis.

Le Maire présente à nouveau le budget primitif de la Commune, qui fait apparaître des comptes équilibrés :

- en fonctionnement à hauteur de 675 818,00 €
- en investissement à hauteur de 2 883 570,00 €.

Le Maire soumet à nouveau le budget au vote des conseillers, qui recueille 8 voix contre (Mme BLASZCZYK, Mr BOURIQUET, Mme GARANDEL, Mr HEUDIER, Mr LAUMAIN, Mr MARION, Mr MILLEROT et Mme PICARD) et 7 pour (Mme BLOT, Mme CARN, Mr DELEMARRE, Mr GAUTHERON, Mr PANNETRAT, Mr ROBIN et Mme ROUGET).

Le budget primitif 2015 est donc de nouveau refusé à la majorité.

#### **2015/0039 COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT**

*Le compte administratif retraçant sa gestion, le Maire propose de placer le conseil sous la présidence de Madame ROUGET Nathalie, Adjointe, pour cette délibération*

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 21 647,16 € et les recettes à 125 298,87 €, dont 87 318,04 € d'excédent reporté.

Le résultat définitif de la section présente donc un excédent de 103 651,71 €.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 22 881,52 € (dont 2 484,11 € de déficit reporté) et 8 432,11 €, faisant apparaître un déficit de clôture de 14 449,41 €.

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de ne pas adopter le Compte Administratif présenté, par 8 voix contre (Mme BLASZCZYK, Mr BOURIQUET, Mme GARANDEL, Mr HEUDIER, Mr LAUMAIN, Mr MARION, Mr MILLEROT et Mme PICARD) et 6 pour (Mme BLOT, Mme CARN, Mr DELEMARRE, Mr PANNETRAT, Mr ROBIN et Mme ROUGET).

#### **2015/0040 COMPTE DE GESTION 2014 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de ne pas approuver le Compte de Gestion du service Assainissement dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, Mr BOSSU par 8 voix contre (Mme BLASZCZYK, Mr BOURIQUET, Mme GARANDEL, Mr HEUDIER, Mr LAUMAIN, Mr MARION, Mr MILLEROT et Mme PICARD) et 7 pour (Mme BLOT, Mme CARN, Mr DELEMARRE, Mr GAUTHERON, Mr PANNETRAT, Mr ROBIN et Mme ROUGET).

#### **2015/0041 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2014 du service assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 103 651,71 €, le Maire lui propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

A Résultat de fonctionnement de l'exercice	+	16 333,67 €
C Résultat antérieur reporté	+	87 318,04 €
D Résultat à affecter = A+C (hors restes à réaliser)	+	<u>103 651,71 €</u>
E Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement)	-	14 449,41 €
F Solde des restes à réaliser d'investissement Excédent de financement	+	0,00 €
G Besoin de financement =E+F		<u>14 449,41 €</u>
AFFECTATION = D		
Affectation en réserves R 1068 en investissement		14 449,41 €
Report en fonctionnement R 002		89 202,30 €
DEFICIT REPORTE D 002		14 449,41 €

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, décide à la majorité de ne pas affecter le résultat comme proposé par 8 voix contre (Mme BLASZCZYK, Mr BOURIQUET, Mme GARANDEL, Mr HEUDIER, Mr LAUMAIN, Mr MARION, Mr MILLEROT et Mme PICARD) et 7 pour (Mme BLOT, Mme CARN, Mr DELEMARRE, Mr GAUTHERON, Mr PANNETRAT, Mr ROBIN et Mme ROUGET).

#### **2015/0042 TAXE ASSAINISSEMENT 2015**

Le Maire informe le Conseil de ce que le budget primitif de l'assainissement a pu être établi en équilibre sans augmentation du prix de l'eau assainie, et ce malgré les travaux d'extension du réseau qui ont été inscrits au budget.

Le Maire propose donc de ne pas changer le montant de la taxe d'assainissement.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition, qui conduit à maintenir le prix de l'eau assainie à 2,08 € / m<sup>3</sup>.

#### **2015/0043 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015**

Le Maire fait le point des différents dossiers en cours et il détaille les dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées à la suite du diagnostic global du réseau qui est déjà bien avancé par R. THEVENARD, J. ESCRIBANO et Nièvre Ingénierie.

Il fait observer que les subventions du Conseil Général et la DETR concernant les travaux d'extension du réseau d'assainissement sur les secteurs Parnat / Carnat / la Mouille, ont été prises en compte, même si la DETR n'est pas attribuée pour le moment.

Le Conseil examine les différentes rubriques du budget 2015 qui fait apparaître un budget équilibré :

- en fonctionnement à hauteur de 127 975,00 €
- en investissement à hauteur de 349 236,00 €.

Le Maire soumet le budget au vote des conseillers, qui recueille 8 voix contre (Mme BLASZCZYK, Mr BOURIQUET, Mme GARANDEL, Mr HEUDIER, Mr LAUMAIN, Mr MARION, Mr MILLEROT et Mme PICARD) et 7 pour (Mme BLOT, Mme CARN, Mr DELEMARRE, Mr GAUTHERON, Mr PANNETRAT, Mr ROBIN et Mme ROUGET).

Le budget primitif 2015 du service assainissement est donc refusé à la majorité.

A la demande du Maire d'explication du refus systématique de tous les budgets proposés, Mr HEUDIER explique qu'il s'agit d'un refus « en bloc » pour s'inscrire dans « la procédure » qui a été « mise en place » et dont on verra le résultat très prochainement (un mois ou un mois et demi).

Le Maire fait remarquer que cette opposition systématique entrave le fonctionnement de la Commune et bloque les actions à conduire qu'attendent les Sougyçois. Mr HEUDIER répond que « contester c'est agir »...

#### **2015/0044 ASSAINISSEMENT EAUX USEES**

Le Maire informe le Conseil du mandat écrit qu'il a confié à R. THEVENARD le 20 février 2015, concernant les nombreuses missions évoquées et validées lors du conseil du 5 février 2015.

- Réseau

- Le Maire précise que le travail d'investigation sur le réseau, conduit par R. THEVENARD, J. ESCRIBANO et Nièvre Ingénierie a déjà bien avancé (branchements, regards, canalisations) avec le double objectif d'établir un « diagnostic global du réseau et de

la station » pour juin 2015, d'une part, et d'identifier les entrées d'eaux pluviales parasites, d'autre part.

- Il reste à faire quelques tests à la fumée, ainsi qu'un examen de certains tronçons (1 300 m identifiés) du réseau à la caméra, après hydrocurage.

Une demande a été faite à la Commune de St-Léger-des-Vignes pour mise à disposition, si possible gracieuse, du matériel nécessaire pour les tests à la fumée

- Le Maire rappelle que la finalité du « diagnostic global » est de donner satisfaction à l'Agence de l'Eau, pour améliorer les chances de la Commune de bénéficier d'une subvention pour les travaux d'amélioration et d'extension du réseau.

- Extension du CARNAT / PARNAT / MOUILLE

- Les devis des branchements eau et électricité ont été établis.

- Les 5 conventions pour autorisation de passage des canalisations chez des particuliers ont été signées (sans contrepartie financière).

- La Préfecture a reçu le dossier de demande de subvention, mais ne l'a pas retenu à ce stade pour une participation de la DETR. Une réponse définitive sera donnée fin 2015 en fonction d'éventuels reliquats ou désistement. Sinon l'opération sera reportée en 2016.

- L'Agence de l'Eau et le Conseil Général examinent les dossiers de demande de subvention.

- Il est certain que les prix d'entreprises, actuellement très bas, pourraient remonter en 2016 (reprise ?) : d'où l'intérêt de lancer l'opération au plus vite... et de consulter rapidement les entreprises (dès qu'on aura reçu les réponses des bailleurs de fonds autorisant la Commune à poursuivre les études).

- Budget Assainissement

- Dans cette conjoncture incertaine, il est préférable de maintenir l'extension du réseau au budget 2015, étant entendu qu'elle pourra toujours être reportée sur 2016.

- Le budget 2015 n'a pas prévu certains dispositifs envisagés (dégrilleur et regard de visualisation du déversoir d'étage) qui seront peut être rapidement sans objet si le diagnostic produit ses effets mi 2015 et identifie les travaux à faire sur le réseau.

- Le budget 2015 a par contre retenu le dispositif de sécurité à installer à la station, tous les frais liés à la réalisation du diagnostic global (fumée, caméra, SAVAC, Nièvre Ingénierie), l'étude d'épandage (phosphore), la préparation de l'arrêté « loi sur l'eau », les frais liés à l'enquête publique, etc... ainsi que les travaux à réaliser pour la réhabilitation du réseau (part publique) : regards, branchements, tronçons de canalisations, etc...

- Divers

- Une lettre de la DDT du 18 février 2015 confirme les conclusions de la réunion du 8 janvier 2015, sur lesquelles sont fondées toutes les actions décrites ci-dessus.

- La Société HYDR'ELEC a confirmé dans son rapport de maintenance le bon état général des installations de la station de traitement.

- Le devis du déplacement de la borne d'incendie d'ELODIE a été actualisé.

- Les contacts demandés par le SDIS ont été pris (informations voirie, hydrants, mise à niveau des moyens de défense).

- Le schéma d'assainissement de la Commune établi en 1997 est disponible en mairie (le Maire en présente les plans et devis au Conseil).

### **2015/0045 BAISSSE DES TAUX D'IMPOSITION**

Les taux d'imposition de la Commune ont été notifiés par la Préfecture avec 1 % de baisse : la facture des impôts locaux explose partout... sauf à Sougy-sur-Loire où ils baissent... malgré ELODIE !!!

### **2015/0046 ECOLE / RPI**

- Le Maire a envoyé à l'Inspection de l'Education Nationale une note d'actualisation du P.E.D.T. (condition pour obtenir les aides publiques / CAF pour les TAP).

- Le coût annuel moyen (France entière) des TAP pour un élève est de 180 €. A Sougy, c'est heureusement moins (la Commune avait les locaux et le personnel...).

- La nouvelle convention CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) pour les 3 ans à venir sera négociée avec la CAF très prochainement (le 18 mai). Elle intègrera la transformation de la garderie en Accueil Périscolaire Loisirs (animation par le Centre Socio Culturel des Platanes) dans l'Espace périscolaire dédié d'ELODIE.

- Une lettre personnalisée a été envoyée aux parents d'élèves, accompagnée d'un questionnaire sur les motivations d'inscription des enfants (3 catégories : extérieurs au RPI, dans le RPI, futurs au RPI).

- La matinée « portes ouvertes » aura lieu le 18 avril 2015. Elle a été soigneusement préparée, et accompagnée par un livret d'accueil donnant de nombreuses informations sur l'enseignement, les locaux, les équipements, les TAP, etc...

- L'objectif est de "récupérer" quelques élèves et d'arrêter l'hémorragie constatée depuis quelques années : dans cet esprit, les Maires de St-Léger-des-Vignes et Decize ont accepté de n'accueillir dans leurs Ecoles Publiques que les élèves disposant d'une autorisation du Maire des communes voisines.

### **2015/0047 FRAIS D'INCLUSION SCOLAIRE**

La ville de Nevers facturera à la Commune de Sougy une participation communale de 914,69 € pour un enfant habitant sur la Commune de Sougy-sur-Loire effectuant une scolarité en classe d'Inclusion Scolaire (somme non prévue au budget).

### **2015/0048 ILES DE MAISON ROUGE**

- Le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu de la Préfecture de la Région Bourgogne précisant que l'Etat abandonne l'idée de l'acquisition des Iles de Maison Rouge : le terrain ayant été régulièrement entretenu ne peut être considéré comme « mesure compensatrice ».

- Le Maire rappelle que le bail avec le CENB a expiré en mars 2015 et qu'il faut donc régulariser rapidement la situation juridique du site.

- Le Maire rappelle aussi que le CENB envisage toujours, sur ses ressources propres, l'acquisition du terrain (mais pas avant le 1<sup>er</sup> mai 2016, fin de l'inaliénabilité de 30 ans après le décès de la donatrice).

- C'est pourquoi il a demandé au CENB un projet de bail, qui notifiera
  - le maintien des dispositions actuelles en faveur de l'Amicale de Chasse de la Commune

- la possibilité d'intervention de la CCSN au titre de ses compétences touristiques et des chemins de randonnées

- la possibilité d'acquisition par le CENB après le 1<sup>er</sup> mai 2016.

- Le montant du loyer du bail proposé (emphytéotique de 19 ans) est de 2 772,47 € / an, ce qui est une rémunération assez faible pour un bien de 130 000 €... mais conforme aux barèmes en usage.

- Le CENB a confirmé vouloir continuer à confier l'exploitation du terrain (entretien des épineux) au GAEC des Vaches Rouges, dont il se déclare très satisfait.

- Mr HEUDIER rappelle que l'opposition majoritaire au Conseil ne souhaite pas vendre les Iles de Maison Rouge.

- L'opposition majoritaire se déterminera sur le montant du loyer et sur la rédaction du bail proposé par la CCSN lorsqu'elle aura pu le consulter. Elle regrette de ne pas avoir eu connaissance des échanges de mail et de courriers, ni communication du projet de bail : le Maire rappelle sur ce point que son travail consiste à faire avancer les dossiers et à préparer les décisions qui sont prises au Conseil lorsqu'il s'agit de dossiers simples, seules les affaires complexes justifiant de convoquer des Commissions...

#### **2015/0049 CHEMINS COMMUNAUX**

- Le Maire rappelle que, pour l'établissement du Budget Primitif 2015, une proposition de programme d'entretien des chemins communaux avait été demandée à EUROVIA, qui avait parcouru avec le Maire l'ensemble des chemins.

La Société EIFFAGE avait remis début 2014 une proposition établie pour le budget 2014, dont les travaux n'ont pas été réalisés dans l'exercice 2014. Cette proposition a été actualisée en mars 2015.

Le Maire a également demandé à l'entreprise GUILLEMINOT de remplir le bordereau de prix (en blanc) de l'entreprise EIFFAGE pour comparer exactement les devis ; à ce jour l'entreprise GUILLEMINOT n'a pas répondu.

L'entreprise EUROVIA est nettement moins-disante.

- Le Maire propose donc de retenir les travaux prévus par EUROVIA pour un montant HT de 14 327,50 € suivant devis du 30 janvier 2015.

L'opposition majoritaire se réserve de donner son accord après avoir consulté les deux devis.

- Le Maire rappelle que le blocage du Budget Primitif retarde ces travaux, qui ne pourront être entrepris qu'en juin 2015 lorsque le Préfet notifiera le Budget Primitif au Maire. Et d'ici là, les nids de poule resteront en l'état... la responsabilité de la Commune, si elle était appelée lors d'un accident, incombant au Maire...

#### **2015/0050 ELAGAGE MARRONNIER**

- Le Maire rappelle au Conseil qu'il avait validé le choix de l'entreprise VITTOZ pour procéder à l'élagage du marronnier du restaurant / multiservices sous réserve que le devis soit ramené à 5 000 € TTC (au départ 6 583 €, déjà ramené à 5 200 € TTC).

Malgré les arguments présentés par le Maire, l'entreprise VITTOZ a maintenu son prix de 5 267 €, et a "brutalement" interrompu la discussion...

- Le Maire a demandé deux autres devis : l'entreprise HUGUET a proposé 1 224 € TTC et l'entreprise « l'Arbre de Vie » a proposé 550 € TTC avec une option à 700 € si on rajoute



une sécurisation pour haubanage (le travail se faisant sans nacelle).

- Le Conseil donne son accord à l'élagage par l'Arbre de vie pour 700 € (avec haubanage).

Les branches seront évacuées par les cantonniers et mises à disposition du CCAS.

### **2015/0051 SQUARE / AIRE DE JEUX**

- Les travaux du square du centre bourg sont largement avancés (massifs, allées, plantations, bassin, ...) : il reste à mettre les voliges en bordure d'allée, le géotextile et le gravier + sable. Finition espérée pour fin avril.

- L'aire de jeux est installée : il reste à poser la dalle de sol.

- Il a fallu faire assurer les finitions du parking réalisé par les cantonniers (terrassements, couche de fondation) par une entreprise professionnelle (compactage, pente, enrobé, caniveau,...). Compte tenu de l'urgence (matinée « portes ouvertes » de l'Ecole) le Maire a demandé une intervention immédiate à EUROVIA, dont le devis s'élève à 6 192,20 € HT.

Le Conseil valide cette intervention, mais l'opposition majoritaire regrette que le Maire n'ait pas demandé une autorisation au Conseil Général de la Nièvre pour exécuter les travaux en bordure de la RD 262. Mr HEUDIER s'interroge également pour savoir si le caniveau bi-pente en pierre n'était pas classé...

Le Maire répond qu'il a pris un arrêté de circulation pour permettre à l'entreprise EUROVIA de travailler (à sa demande) dans un cadre légal. Il pense que le Conseil Général n'a pas d'autorisation particulière à donner. Quant au classement du caniveau en pierre, il doit exister en France des milliers de caniveaux semblable, et, de plus, aucun bâtiment ni site n'est classé à Sougy.

M. HEUDIER fera donc son enquête sur les deux sujets auprès de la Préfecture.

### **2015/0052 ELODIE**

- La Communauté de Communes du Sud Nivernais a reconduit dans le budget 2015 sa participation au projet ELODIE (700 000 €) en attente de pouvoir mandater les sommes déjà dues (400 000 €).

- Le Maire de Lucenay-les-Aix, lors du dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais (auquel assistaient 6 membres de l'opposition majoritaire) s'est inquiété de la situation du projet ELODIE : le Maire a précisé la situation du blocage actuel de la partie intercommunale et la procédure en cours pour sortir de l'impasse (Préfet + Chambre Régionale des Comptes).

- Le chantier avance, mais un retard global de 3 mois a été constaté : la réception provisoire de la partie communale est programmée désormais pour fin juin, et la partie intercommunale pour septembre. 14 avenants de prolongation de délais sont en préparation. Des pénalités seront calculées, et provisoirement suspendues en attendant la réception de fin juin.

- Un seul dépassement de 15 000 € a été constaté à ce jour sur un seul marché, mais il s'inscrit sans problème dans l'enveloppe des travaux supplémentaires prévus au plan de financement.

- Le transformateur (34 T.) a été installé et le raccordement au réseau EDF est réalisé.

- Un nouveau plan de stationnement a été étudié, et confié à la SAFEGE pour validation.
- Le projet de permis de construire modificatif sera déposé par l'architecte en Mairie cette semaine et envoyé au cabinet RACINE pour validation. Il sera envoyé à la DDT avant fin avril.
- La 4<sup>ème</sup> avance trimestrielle (114 667,00 €) demandée par Nièvre Aménagement a été mandatée au Trésor Public.

#### **2015/0053 ENFOUISSEMENT RESEAUX**

Le SIEEEN n'a pas retenu au titre de 2015 la demande d'enfouissement de la deuxième tranche des réseaux à l'Usage. La Commune étant bien placée sur la liste d'attente, la demande devrait être acceptée en 2016. La Communauté de Communes du Sud Nivernais a signé la demande d'inscription correspondante au SIEEEN le 13 avril 2015.

#### **2015/0054 CHAUDIERE COLLECTIVE**

- La Région Bourgogne a accusé réception le 2 mars 2015 du dossier de demande de subvention pour la réalisation de l'étude de faisabilité en vue de la création d'une chaudière collective bois : la Région a précisé que l'étude peut être commencée, sans préjuger de la future décision qu'elle prendra.
- Le Maire a donc confirmé le 12 mars à la Société PYXAIR le démarrage de son intervention, qui durera 42 jours calendaires.
- Une réunion s'est tenue en mairie le 12 mars avec PYXAIR, l'ALE (Agence Locale Environnement) et Mme MARINGE pour préciser certains points de l'étude attendue et organiser la mise à disposition de nombreux documents (plan, consommations, ...).
- Trois scénarios seront étudiés comme prévu, avec un 4<sup>ème</sup> s'il s'avérait possible et intéressant de raccorder ELODIE (ce qui est peu probable).
- La localisation de la chaudière sera optimisée en fonction du scénario retenu.
- Les hypothèses d'évolution du prix du fuel dans les années à venir, qui influencent considérablement le montant du coût futur de fonctionnement, et donc le temps de retour de l'investissement et la décision à prendre, devront être particulièrement justifiées.
- Il reste l'hypothèse liée à la compétence « réseau chaleur » déléguée à la Communauté de Communes du Sud Nivernais. La décision de la Préfecture conduira peut être à confier l'opération à la Communauté de Communes du Sud Nivernais si la qualification de simple « chaudière collective » n'est pas retenue, ce qui ne changera pas grand-chose à l'opération envisagée et à son impact favorable sur l'opération « Village Avenir ».

#### **2015/0055 VILLAGE D'AVENIR**

- La Région Bourgogne a accusé réception du dossier de réhabilitation des trois logements locatifs au titre de « Village Avenir ».
- Une première aide de 12 140 € a été versée au titre de l'achat des actifs immobiliers (sans le square) à la SCI le Bourg.
- Les démarches d'aide pour la réalisation du projet devront parvenir au plus tard le

15 septembre 2015, délai qui sera difficile à tenir, sauf si la décision sur la chaudière peut être prise en mai et la consultation des entreprises lancée en juin.

### **2015/0056 MATERIEL / OUTILLAGE**

- Le Maire informe le Conseil de la situation satisfaisante du travail des cantonniers (il revient généralement que la Commune est convenablement tenue : fossés, bas-côtés, parterres...) alors que la consommation d'heures complémentaires de P. RACHEL est restée raisonnable (rien depuis janvier) et que les sous-traitances n'ont pas explosé après le départ du 3<sup>ème</sup> cantonnier.

- Il semble probable que l'on pourra compléter le mi-temps de P. RACHEL avec des heures complémentaires sans doute importantes en été : un point sera fait en octobre, pour comparer le coût des heures complémentaires par rapport à un temps plein assorti d'une annulation du temps de travail (hypothèse prise au Budget Primitif 2015).

- Il manque quelques outils au hangar technique (karcher, scie à onglets, tondeuse, débroussailleuse, taille-haies,...) : une somme de 7 000 € a été inscrite au Budget Primitif et pourra être mobilisée lorsque celui-ci aura été notifié (le blocage actuel est, là encore, très regrettable).

- Il reste à décider l'achat d'un petit camion benne (25 000 € TTC, neuf ou bonne occasion) dont l'usage a fait l'objet d'une analyse par J. Escribano (une utilisation 30 fois / mois semble envisageable). La population sera sans doute assez critique sur cet achat pour des raisons bien connues. Il faudra donc étudier plus précisément la comparaison avec une solution de location au coup par coup. Décision à prendre en juin, sachant que le Conseil est partagé sur l'option d'achat...

### **2015/0057 SOUGY ECOUTE**

Les réunions de Sougy Ecoute ont fait remonter les points suivants

- prolifération de rats au Parnat (mais rien ailleurs)
- poteaux SIEEEN à l'Usage : ils ont été enlevés
- réparation urgente de nids de poules (route du Cloître)
- déjection canines près du hangar technique : pancarte à installer ?
- brûlage matériaux plastiques près de la place de l'Eglise : à surveiller... et à identifier !
- bancs publics : plusieurs à réparer (notamment à La Pourette)
- plan de zonage assainissement : à ressortir pour voir les prévisions
- pannes éclairage public : prévenir Christelle systématiquement pour qu'elle saisisse elle-même le SIEEEN (avec le n° du candélabre) car elle est seule à disposer de l'information
- faire le point au prochain Conseil Municipal du travail en cours pour le diagnostic global sur le réseau EU (eaux parasites)
- D 262 : petite reprise enrobé à faire
- trou sur le bas-côté de la D 981 au parking du snack/routier : c'est au riverain de la réparer (et pas à la Commune).

### 2015/0058 PETR / PAYS

- Le Bureau du PETR (qui succède au PNSN) a été élu (2 membres de l'Agglomération de Nevers, 1 par Communauté de Communes : 12 au total) avec 4 vices présidents et 1 président (J-N LE BRAS).
- 3 conventions ont été passées (Contrat Local Santé, Loire en Bourgogne, programme européen LEADER).
- Compte tenu de ces nouveaux contrats, la cotisation 2015 au PETR passe de 0,66 € par habitant en 2014, à 1,06 € par habitant en 2015 (réglée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais).
- Le Conseil de développement restera présidé par C. DEMAILLET.
- Le Maire participe à une des Commissions du Conseil de Développement (à titre personnel).
- Le siège social du PETR sera transféré du Marault à Decize (Communauté de Communes du Sud Nivernais) et les bureaux à Nevers (ADN).
- Le Schéma Général du Projet de territoire 2015 / 2030 est à l'étude (principes, thématiques prioritaires) ainsi que la stratégie Leader (autour des 3 axes).

### 2015/0059 CCSN

- Le DOB a été ouvert le 16 mars 2015 :
  - le programme Jonction III est autofinancé à 38 % et bénéficie de 62 % de subventions
  - l'économie « présenteielle » représente 2/3 des emplois et l'économie non présenteielle (ex industrie) 1/3, en forte baisse continue

Il faut donc une politique de l'offre en direction des entreprises et une politique de la demande en direction des particuliers

- 58 % du budget de fonctionnement sera versé au budget d'investissement pour marquer la priorité donnée à l'économie et à l'emploi
- 700 000 € reportés sur ELODIE
- achat du « bateau promenade » budgété
- opération Lucenay-les-Aix (partie commerciale seulement, les logements étant portés par la Commune)
  - aménagement de l'Etang de Cossaye
  - le Syndicat d'études du SCOT a été créé (St-Pierre-le-Moutier et Dornes devraient le rejoindre, peut-être Cercy-la-Tour). Mais l'étude commencera à deux (Decize et La Machine).
- Réception de l'opération Jonction III prévue le 15 mai.
- Motion de soutien votée en faveur du RPI de Luthenay-Uxeloup.
- Facture des barnums envoyée à Sougy : ils seront prochainement disponibles.
- Halte Fleury : très bon démarrage / bonne fréquentation.
- MELA : partenariat difficile
- Projet biomasse Four à Chaux : bien parti globalement (serres objectif octobre 2017), chaudière OK, granulés à confirmer (surstock actuellement,...).

### 2015/0060 SIOM

- Réunions un peu houleuses, mais on avance.

- Beau résultat financier exercice 2014 (+ 318 000 €).
- BP 2015 équilibré sans augmentation des taux.
- Ratios en amélioration.
- Problème SIEEEN : pas assez de transparence, coûts élevés, augmentations annuelles excessives, grosses difficultés sur le tri (refus plateforme Rouy, trop de tonnage à l'incinération).  
Donc budget SIEEEN raboté de 50 000 € (sur 750 000 € !!!!) sur la suggestion du Maire.  
Création d'une Commission de contrôle des prestations / délégations (4 délégués dont le Maire) : réaction immédiate du Président du SIEEEN dès le 9 avril 2015 !!!
- Excellent travail de la nouvelle gouvernance, et particulièrement de la Directrice Générale.
- Tensions possibles avec le personnel (« flicage » par le GPS sur les camions des tournées et 4 caméras installées sur la déchetterie).
- Mais au final, le SIOM est en état de marche, avec le personnel nécessaire, une capacité de financement réelle (endettement très réduit) et des perspectives d'évolution intéressantes (emplois, investissements,...).

#### **2015/0061 INFORMATIQUE ENP**

Le Maire informe le Conseil de l'installation réussie du nouveau matériel informatique à l'ENP, par l'entreprise HCI, qui fonctionne parfaitement. Dans le même temps, l'Entreprise GTE a réalisé les travaux de remise à niveau de l'onduleur (réparation / modification des circuits électriques), qui donne désormais toute satisfaction et protège l'ensemble de l'installation (son changement étant finalement tout à fait superflu).

#### **2015/0062 ABONNEMENT ESSOR**

Le Conseil donne son accord à un abonnement à la revue ESSOR de la Gendarmerie Nationale (60 € TTC / an).

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **DEBATS**

- Prêt des barnums de la Commune : ils seront prêtés gracieusement aux Communes de la Communauté de Communes du Sud Nivernais et aux Associations de la Commune pour leurs activités propres ; mais ils ne seront pas prêtés aux particuliers, même membres d'une Association.
- Ateliers Eveil : accord pour continuer l'activité animée par le Centre Socio Culturel les Platanes ; voir s'il est opportun de remettre les séances le mercredi matin.
- Tilleuls de la Place : accord pour une taille d'entretien en « tête de chats » suivant devis de l'entreprise « l'Arbre de Vie » du 6 mars 2015 de 690 € TTC.
- Subvention AFSEP : pas d'accord du Conseil.
- Recensement de la présence des chauves-souris : pas de localisation particulière à signaler.
- Annuaire pro-Nièvre : pas d'enregistrement à prévoir.

- Physio parc / activités physiques adaptées : à voir pour éventuellement installer petits accessoires dans le square.
- Petits Chanteurs à la Croix de Bois : campagne de recrutement bien notée.
- Candidature David ROBIN présidentielle 2017 : aucun intérêt !
- Village bleu : pas d'urgence à ouvrir un éventuel dossier.
- Fondation du Patrimoine : accord du Conseil pour renouveler l'adhésion (50 €).
- France Alzheimer : pas d'adhésion à envisager.
- Candidature logement communal : le Conseil Municipal enregistre la demande de location formulée par Mme DRAZEK au cas où le logement de l'Usage serait libéré par son occupante actuelle.

### **ASSOCIATIONS**

- La Batucada / percussions : saison musicale lancée à Moulins le 14 mars au Carnaval ; tournée dans l'Yonne, le Puy de Dôme, le Languedoc Roussillon ; les répétitions à Sougy ne semblent pas déranger...
- Atelier de peinture Arc en Ciel : en plein essor... et manque de place ; voir affectation de la cantine actuelle (Conseil plutôt favorable).
- Festi'Sougy : le bureau a été intégralement reconduit en l'état.
- STAN : partie d'Airsoft prévue au domaine de la Perrière à Tinte du 22 au 25 mai 2015.
- Ecoute et Vie : accord du Conseil pour reconduire sa participation de 2014.
- Amicale des boulistes : bureau renouvelé ; agrandissement de l'espace de jeux du cimetière à prévoir ; projets de rencontre Inter-villages.
- Sougy Rando Tourisme : bureau renouvelé ; 90 inscrits et souvent 60 randonneurs.
- AS Sud Nivernais : elle recherche des joueuses pour ancrer le football féminin (voir à Cossaye).

### **COURRIERS ENVOYES**

- Mr CHESNEAU : dérogation sur assainissement provisoire.
- Amicale de Chasse : accord pour droit de destruction des espèces nuisibles sur les Iles de Maison Rouge.
- Mr PIZZOCARO : remise exceptionnelle facture eau assainie.
- Mme ROUX : réponse à son courrier suite aux événements de l'été dernier (chevaux).
- Centre Hospitalier de Decize : aide financière Jardin thérapeutique des « Sables Roses » (et remerciements reçus).
- Mr CHARPENTIER : réponse sur prix de l'eau assainie.
- Mr DUHAMEL : réponse sur consommation d'eau assainie.
- Mme LAVEVRE : interdiction brûlage déchets.

### **INFORMATIONS**

- Journées artisanales et commerciales Lucenay-les-Aix : les 2 et 3 mai 2015.
- TVA 2012 (9 362 €) et 2013 (23 696 €) reçues (en amélioration par rapport aux sommes budgétées en 2015).
- GTE a réglé l'onduleur de l'ENP : tout le matériel est protégé.
- Future Région Bourgogne / Franche Comté : 8 départements / 47 748 km<sup>2</sup>, 2,82 millions d'habitants pour 3 831 communes : Decize ne figure même pas sur la carte du « dossier de la Région » d'avril 2015... : du souci à se faire avec la nouvelle « grande Région »... !
- Lettre de Christian PAUL (le Post-it) de mars 2015 : disponible en Mairie.

- Comité Interministériel des 48 mesures en faveur des territoires ruraux : disponible en Mairie (forte implication de P. JOLY, Président du Conseil Général de la Nièvre).
- Nouveaux Français : 92 étrangers nationalisés en mars 2015 originaires de 28 pays dont 61,9 % Africains.
- Argus des départements : la Nièvre a une note de 1 / 20 (l'Allier : 5, le Cher : 9, l'Yonne : 11, le Loir-et-Cher : 12, la Saône-et-Loire : 15 et le Loiret 18 / 20). Dépenses sociales : 682 € / h : 23,3 % de plus que la moyenne nationale. Endettement : 60,6 % de plus que la moyenne nationale. Impôts : 4,2 % de plus que la moyenne nationale. La Nièvre est 9<sup>ème</sup> du TOP 10 des départements les plus dépensiers par habitant, 10<sup>ème</sup> du TOP 10 des dépenses de fonctionnement par habitant, 7<sup>ème</sup> du TOP 10 de l'endettement par habitant et 10<sup>ème</sup> du TOP 10 des dépenses sociales par habitant.
- Garantie individuelle du pouvoir d'achat des fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale : elle est prorogée pour 2015 (voir note en Mairie).
- Palmarès des entreprises publiques : 3<sup>ème</sup> : Département (1 640 employés), 8<sup>ème</sup> : hôpital de Decize (600 employés), 22<sup>ème</sup> : ville de Decize (133 employés).
- Palmarès des entreprises privées : 5<sup>ème</sup> : BSS 57 300 K€ de chiffre d'affaires, 6<sup>ème</sup> : ANVIS France 50 210 K€, 16<sup>ème</sup> : ANVIS INDUSTRIE 15 500 K€, 29<sup>ème</sup> : SAMISOUD 6 348 K€, 47<sup>ème</sup> : DECIZE CARRELAGE 2 970 K€.
- Entreprises de Travaux Publics de Bourgogne : tract de mécontentement communiqué... !
- CYBERMECA : article du Journal du Centre qui évoque la belle entreprise lancée à Sougy par Franck BOUNAUD.
- Inspection Gendarmerie : réunion d'info le vendredi 10 avril (pas de documents).
- Dotation : notifiée en légère hausse (635 €) par rapport au Budget Primitif 2015.
- CCID : Commission impôts directs réunie le 10 mars (classement des propriétés et valeurs locatives).
- Festi'rues : l'Ecole de Sougy fabriquera 10 bougies en contreplaqué pour le CSCP (décoration des rues de Decize).
- Kiosque Numérique (ex cyber base) : il sera intégré dans le canton d'Imphy pour son animation pour le Conseil Général de la Nièvre.
- Baptême civil : un premier baptême civil prévu en juin à Sougy.
- Accident du 22 février 2015 signalé à la Gendarmerie : aucune suite.
- Terrain de foot : accord du Conseil pour le prêter à l'ESL Rugby de St-Léger pour son tournoi national du Nivernais le 3 mai 2015.
- Qualité de l'air : pas de problème dans la Nièvre...
- « Voisins Vigilants » : Sougy n'avait déjà pas souhaité mettre en place ce dispositif ; 10 Communes seulement dans le Département l'ont mis en place ; le Conseil confirme ne pas souhaiter donner suite.
- Busage fossé en bordure D 981 : regard à installer aux frais du riverain (Relai routier) comme notifié par le Conseil Général de la Nièvre.
- Campagne « Bleuets de France » : elle a rapporté 1,41 M€ au niveau national et 22 615 € au niveau départemental pour les actions sociales en faveur des anciens combattants et des actions de mémoire. Encouragement à poursuivre la collecte.
- Sécurité routière : opération de sensibilisation des séniors à organiser avec la Préfecture.
- Redevance France Télécom : elle a été mise à jour.
- Natura 2000 : sortie Natura 2000 le 11 avril (bassin des Amognes et de La Machine sur

- « Fréquence Grenouille »).
- ARS (Agence Régionale Santé) : le schéma Régional de l'organisation des soins de santé a été révisé ; il peut être consulté sur Internet jusqu'au 5 mai (adresse en Mairie).
  - SAFER : affichage à sa demande pour candidatures éventuelles à lui envoyer (achat parcelle 79 a 52 ca).
  - Frablab/ co-working : intéressant pour une éventuelle revitalisation économique du Sud Nivernais / à voir avec le Centre de télétravail de Jonction III.
  - Listes électorales : elles seront sans doute réouvertes jusqu'au 30 septembre 2015 (élections régionales fin 2015).
  - PC / BSS : délai obtenu de la DDT.
  - Factures des barnums reçue de la Communauté de Communes du Sud Nivernais (200 € le grand 16 x 8 et 50 € pour chaque petit 3 x 3).
  - Iti Conseil : à relancer (modernisation du site Web).
  - Déchets M. STANKIEWIEZ : intervention de la Gendarmerie / le Maire verra avec la DDAS / amende probable.
  - Epave automobile à Tinte : elle appartient au propriétaire du terrain... donc rien à faire... le Maire relancera la gendarmerie.
  - Séminaire sur la gestion communale de l'eau le 15 avril à St-Saulge : à suivre pour les retombées.
  - Publicité des entreprises : à relancer dans « Le Petit Journal de Sougy ».
  - Casse pare-brise par cantonnier : lui rappeler les précautions à prendre.
  - Parquet pour Festi'Sougy : OK Ville de Decize pour le 4 et 5 juillet 2015.
  - Loi sur les services funéraires : modifications apportées.
  - Achat mobilier / équipements « La Marmite » : toujours en attente... mais l'accord avec les nouveaux exploitants sera difficile à trouver... !
  - Médecins (généralistes ou spécialistes) : recrutements recherchés par un cabinet Parisien (voir en Mairie).
  - Loteries : ce sont les Maires qui en seront chargés, et non plus les Préfets... au nom de la « modernisation et de la simplification » : merci !
  - « Printemps Jeunesse » : danse urbaine à la MCNN les 16 et 18 avril 2015.
  - Camping Decize : il est réouvert...
  - Maison à louer : y en a-t-il à Sougy ?
  - « Village bleu » / Village intergénérationnel : pas d'urgence.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23h05.